

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 211/2021

### Autorisation de voirie - SAR JALOUZOT TEL de St-Germain-des-Prés (45) Travaux de réparation de câble télécom RD50 - Route de Cernoy

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par la SARL JALOUZOT TEL située à Saint-Germain-des-Prés (45220) 94 Avenue de Moulin Plateau,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant une intervention sur câble télécom sis Route de Cernoy,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : La SARL JALOUZOT TEL de St-Germain-des-Prés est autorisée à effectuer des travaux de fouille sous accotement pour une réparation de câble télécom sis RD50, Route de Cernoy et ce à compter du 27 octobre 2021.

**ARTICLE II** : Pour les besoins de l'intervention, la circulation sera alternée manuellement aux abords pendant la durée du chantier.

**ARTICLE III** : La signalisation est mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.

**ARTICLE IV** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- La SARL JALOUZOT TEL
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 22 octobre 2021

Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 22/10/2021  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

Emmanuel RAT

